Glauser Fritz / Hunziker Yvan, députés			
Contournement de Romont, Chavannes-Parqueterie-la Halle			
Cosignataires :	---	Direction :	DAEC
Réception au SGC :	06.10.2011	Transmission à la Direction :	*13.10.2011

Dépôt et développement

Le tronçon routier qui traverse le quartier de Chavannes-sous-Romont constitue une liaison importante entre Payerne (A1) et Vaulruz (A12) et de Fribourg vers Romont et la région de Mézières FR et Vuisternens-devant-Romont.

En raison de l'état de la route et de sa largeur, les camions sont forcés de monter sur le trottoir pour croiser, ce qui est une source de dangers pour la population et tout particulièrement pour les enfants. Cette route de quartier a, sans en avoir les capacités, pris la fonction d'une route cantonale de transit. La situation devient intenable, également pour les transporteurs qui utilisent cet axe.

Le nombre de véhicules va probablement fortement augmenter avec la réalisation de Romont-Vaulruz et le développement des zones à bâtir et industrielles au sud de Romont. Aujourd'hui, le trafic à destination de ces zones industrielles (En Raboud, La Maillarde) doit passer devant la gare ou par la croisée de la Belle-Croix. Pour cette raison, Romont vit une situation routière difficile et avant tout dangereuse, surtout pour les plus jeunes.

Au vu des constats relevés ci-dessus et dans le souci d'une gestion optimale du trafic routier à Romont en général et à Chavannes-sous-Romont en particulier, et en tenant compte de la dangerosité pour la population, il est urgent de trouver une solution. Celle-ci doit être apportée en parallèle à l'axe Romont-Vaulruz et le giratoire à Chavannes-sous-Romont.

Le contournement par Chavannes-Parqueterie-la Halle apparaît comme la solution idéale, car tant le hameau Chavannes, le quartier de la gare que la croisée de la Belle-Croix pourraient alors véritablement revivre.

Par conséquent, nous demandons au Conseil d'Etat :

- de faire une étude de faisabilité,
- de dire si le canton est prêt à effectuer ces travaux,
- de déterminer les autres possibilités pour le contournement de Romont
- de mentionner dans quel délai ce genre de projet peut être réalisé.

---

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).